

# Une coopérative rénovera un immeuble de la Ville

**Lausanne accorde un droit de superficie à la SCHL, qui procédera à des travaux à la route de Berne 7. Le PLR souhaite que ce genre d'opération se multiplie**

Un immeuble appartenant à la Ville de Lausanne va retrouver une deuxième jeunesse, sans que la Commune ne débourse un centime. Mardi soir, le Conseil communal a accepté d'octroyer à la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) un droit de superficie sur la parcelle située à la route de Berne 7. Les élus ont également autorisé la cession gratuite du bâtiment qui s'y trouve en vue de sa rénovation. Estimé à 4,5 millions de francs, le coût du chantier sera donc à la charge de la SCHL.

Classé en note 3 au recensement architectural cantonal, cet immeuble locatif n'a subi que peu de transformations depuis sa construction, en 1906. Selon la Ville, il est «doté d'une substance décorative exceptionnelle» et d'une «rare authenticité». La rénovation impliquera notamment une redistribution des logements ainsi que la création de deux nouveaux appartements dans les combles; l'édifice comprendra à terme 16 appartements. La SCHL s'est engagée à reloger les locataires avant les travaux et à les ac-

cueillir prioritairement au terme du chantier.

Pour la Municipalité, l'opération présente plusieurs avantages. En cédant des bâtiments vétustes à des sociétés coopératives d'utilité publique, elle conserve la maîtrise foncière tout en garantissant des loyers modérés et en s'épargnant de lourds investissements. La Ville avait déjà procédé de la sorte à la rue Curtat ainsi qu'à la rue de l'Industrie.

Adopté à l'unanimité mardi, le préavis a enthousiasmé le PLR. «Nous approuvons l'ensemble de cette stratégie et interviendrons au cas par cas pour qu'elle se modélise pour d'autres projets, a déclaré Guy Gaudard. Il est discutable que la Ville engage l'argent des contribuables en coûteuses et vaines rénovations que le privé propose de réaliser dans les règles de l'art.»

Municipal du Logement, Grégoire Junod a toutefois tempéré ces velléités. «Ce genre d'opération demeurera exceptionnel. Il s'agit ici d'un bâtiment particulier qui pose des complications en termes d'entretien. Il s'inscrit aussi dans une logique de petits bâtiments que nous avons voulu céder à des coopératives de manière que nous puissions faire une série d'expériences en coopérative d'habitants avant le projet des Plaines-du-Loup.» **G.S.**

et